

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3250

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Evolution de la tarification des péages pendant la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse pour les travaux de rénovation lourde

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3250**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon

objet : **Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Evolution de la tarification des péages pendant la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse pour les travaux de rénovation lourde**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La politique tarifaire du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) est décidée par le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon. Les tarifs actuels sont ceux fixés par la délibération n° 2011-2640 du Conseil du 12 décembre 2011, qui a révisé les divers tarifs, prix ou redevances de la Communauté urbaine pour l'année 2012.

Il est rappelé que les tarifs de péage du BPNL ont fait l'objet d'une augmentation en 2010, pour palier le manque d'évolution depuis 2001, du fait de l'absence de cadre juridique autorisant la collectivité à les réviser régulièrement. Suite au décret d'application n° 2009-1574 du 16 décembre 2009 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les délibérations relatives aux conditions d'institution des péages et de leurs redevances ne sont plus soumises à autorisation par décret en Conseil d'Etat.

L'augmentation au 1er août 2010 avait permis le rattrapage partiel de l'inflation constatée depuis l'application des tarifs fixés en 2001. Pour les véhicules de classe 1 (automobiles) le passage plein tarif avait ainsi été porté de 1,80 à 2,00 €, le Pass 14 de 15,20 à 18,00 €, et le Rhône Pass mensuel de 42,69 à 50,55 €.

L'ensemble des tarifs a été révisé au 1er janvier 2012, selon la délibération précitée, et devrait être révisé au 1er janvier 2013.

Cependant, la fermeture prochaine du tunnel de la Croix-Rousse dans le cadre des travaux de rénovation lourde de cet ouvrage, va rendre plus difficile la circulation entre l'ouest de l'agglomération et le Centre-ville. Cette fermeture totale devrait durer du 5 novembre 2012 au 5 août 2013, et un certain nombre d'usagers utiliseront alors le BPNL comme itinéraire de substitution.

Il est proposé au Conseil la mise en place temporaire d'un tarif spécial chantier durant la période du 1er novembre 2012 au 31 août 2013 pour les abonnés Pass 14, Rhône Pass mensuel, Rhône Pass annuel, forfait mensuel et Group Pass qui sont des usagers réguliers afin de palier les perturbations de trafic occasionnées par la fermeture complète du tunnel de la Croix-Rousse.

Ce tarif permettrait de diminuer de 20 % le coût de ces types d'abonnements, soit :

- 14,71 € au lieu de 18,39 € pour le Pass 14 (forfait de 14 passages),
- 41,32 € au lieu de 51,65 € par mois pour le Rhône pass mensuel (nombre illimité de passages),
- 36,89 € au lieu de 46,11 € par mois pour le Rhône pass annuel (nombre illimité de passages),
- 56,07 € au lieu de 70,09 € pour la classe 1 du forfait mensuel (nombre illimité de passages),
- 84,11 € au lieu de 105,14 € pour la classe 2 du forfait mensuel (nombre illimité de passages),
- 98,12 € au lieu de 122,65 € pour la classe 3 du forfait mensuel (nombre illimité de passages),
- 224,28 € au lieu de 280,35 € pour la classe 4 du forfait mensuel (nombre illimité de passages),
- 12 % au lieu de 10 % pour la seconde tranche du Group Pass,
- 24 % au lieu de 20 % pour la troisième tranche du Group Pass,
- 30 % au lieu de 25 % pour la quatrième tranche du Group Pass,
- 36 % au lieu de 30 % pour la dernière tranche du Group Pass.

Il est proposé également de différer exceptionnellement l'application de l'augmentation annuelle, du 1er janvier au 1er septembre 2013, pour tenir compte des perturbations pour les usagers pendant la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse consécutive aux travaux de rénovation lourde ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la modification temporaire de la grille tarifaire de péage du boulevard périphérique nord de Lyon, présentée ci-dessous et fixée, conformément aux éléments indiqués ci-dessus :

				Diminution du 1er novembre 2012 au 31 août 2013			Principales caractéristiques du produit
catégories de tarifs et produits d'abonnement	usagers concernés	classe concernée	unité	montant actuel (en €)	montant proposé (en €)	% de diminution	
Pass 14	particuliers résidents du Rhône (utilisateurs occasionnels)	classe 1	forfait 14 passages	18,39	14,71	20	- télébadge - formule en prépaiement et rechargement automatique pour 14 passages - prélèvement automatique - extension nationale possible
Rhône pass mensuel	particuliers résidents du Rhône (utilisateurs réguliers)	classe 1	mois	51,65	41,32	20	- télébadge - nombre illimité de passages - prélèvement automatique - extension nationale possible
Rhône pass annuel	particuliers résidents du Rhône (utilisateurs réguliers)	classe 1	mois	46,11	36,89	20	- télébadge - nombre illimité de passages - prélèvement automatique - extension nationale possible - engagement minimum d'un an
forfait mensuel	particuliers non résidents 69 ou entreprises (utilisateurs réguliers)	classe 1	mois	70,09	56,07	20	- télébadge - nombre de passages illimités - prélèvement automatique - extension nationale possible (pour les particuliers ayant souscrit un forfait de classe 1)
		classe 2	mois	105,14	84,11	20	
		classe 3	mois	122,65	98,12	20	
		classe 4	mois	280,35	224,28	20	

Group Pass	entreprises (utilisateurs réguliers)	classes 1 à 5	% réduction appliquée sur facture mensuelle en fonction de son montant	0 % ≤ 112 € 10 % > 112 à ≤ 450 € 20 % > 450 à ≤ 1012 € 25 % > 1012 à ≤ 1686 € 30 % > 1 686 €	0 % ≤ 112 € 12 % > 112 à ≤ 450 € 24 % > 450 à ≤ 1012 € 30 % > 1012 à ≤ 1686 € 36 % > 1 686 €	20	- télébadge - réservé aux flottes de véhicules - facturation au nombre de passages en fin de mois - remise progressive par tranche de chiffre d'affaires - prélèvement automatique
------------	--	------------------	--	--	--	----	--

b) - le principe d'un report de la révision annuelle 2013 des tarifs du boulevard périphérique nord de Lyon au 1er septembre 2013,

c) - les modifications des conditions générales de vente pour les abonnements relatifs à l'ouvrage.

2° - Autorise monsieur le Président à mettre en œuvre ces évolutions de la tarification à compter du 1er novembre 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.